

# Bulletin d'inscription

## FORMATION

Intitulé de la formation .....Date.....  
.....

## PARTICIPANT(S)

Nom & Prénom.....Fonction.....

Email .....@.....

Nom & Prénom.....Fonction.....

Email .....@.....

Nom & Prénom.....Fonction.....

Email .....@.....

## ETABLISSEMENT

Nom de l'association gestionnaire.....

Nom de l'établissement.....

Adresse.....  
.....  
.....

Tél. : .....

Nom du responsable formation.....

Email.....@.....

Reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après  
(Verso)

Fait le .....

A .....

Signature du responsable

Plus proches, plus solidaires, plus forts

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'URIOPSS BRETAGNE

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables à l'ensemble de nos prestations de formation. Toute commande de prestation de formation implique donc l'acceptation sans réserve de l'adhérent aux présentes conditions générales de vente.

Notre organisme de formation agira en tant que prestataire extérieur auprès de l'adhérent pour exécuter les prestations de formation. Notre organisme de formation exerce ses prestations en toute liberté et indépendance.

## FACTURATION ET REGLEMENT

Les factures sont établies et adressées à l'adhérent à l'issue de la formation par voie postale et sont à régler à compter de leur réception par virement ou par chèque bancaire.

Le non-paiement comptant, entraîne une facturation d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ ainsi que des pénalités égales à 3 fois le taux d'intérêt légal.

## RESILIATION

**Résiliation en cas de force majeure :** Les résiliations en cas de force majeure ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles du fait de cas fortuits ou de force majeure. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution de la convention. Si malgré les mesures prises il n'est pas possible de poursuivre l'exécution de la convention, celle-ci pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnités de part et d'autre. En aucun cas, la force majeure ne peut dégager l'adhérent de son obligation de payer à notre organisme de formation les prestations dont l'exécution ne serait pas affectée par l'événement ou qui auraient été déjà exécutées à la date de l'événement de force majeure.

### **Annulation ou Report :**

Du fait de l'organisme de formation : si le nombre d'inscriptions est insuffisant, notre organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation et en informe au plus vite le responsable de la formation de l'établissement par message électronique ou par téléphone.

Du fait de l'adhérent : dans la quinzaine précédant le début de l'action, l'adhérent sera redevable d'une somme correspondant à 25 % du total de la convention. Le jour même de l'action ou en cours de stage, notre organisme de formation pourra facturer jusqu'à la totalité du coût en cas de désistement.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle que soit la forme (papier, numérique...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction partielle ou totale ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'URIOPSS Bretagne. L'adhérent s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents.

## CONFIDENTIALITE ET RESPECT DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Notre organisme de formation s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ du secret professionnel auquel il est tenu les informations de toutes natures relatives aux activités de l'adhérent, à son organisation et à son personnel que l'exécution de sa mission l'amènerait à connaître.

Conformément au RGPD, nos adhérents disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant en nous envoyant un mail à [uriopss@uriopss-bretagne.fr](mailto:uriopss@uriopss-bretagne.fr)

## LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toutes conventions de formation conclues par notre organisme de formation sont soumises à la loi française.

Pour toutes contestations relatives aux conventions de formation réalisées par notre organisme de formation et sur l'application ou sur l'interprétation de nos conditions générales de vente, seul le tribunal de commerce de Rennes sera compétent.



Référentiel National Qualité



La certification qualité a été délivrée à l'URIOPSS Bretagne au titre de la catégorie d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION

URIOPSS Bretagne  
203 G, avenue Patton -  
CS 80626 - 35706 Rennes Cedex 7Tél. 02  
99 87 51 52  
[uriopss@uriopss-bretagne.fr](mailto:uriopss@uriopss-bretagne.fr)